



*2005 01/03*

## Groupe de travail surveillance du 16.01.03 « **Le grand méchant flou** »

### **1 Grandes lignes du projet DG de réorganisation de la surveillance**

- ❖ Recentrage sur le contrôle des flux de marchandises et abandon des missions « périphériques », telles que le retrait des fruits et légumes, la gestion de certains PPA, le jaugeage des navires...
- ❖ Présence douanière près des frontières extra et intra communautaires, ports, aéroports et grands axes routiers. Sur ce dernier point, les réflexions doivent être menées pour éviter la superposition d'unités et la redondance des contrôles sur un même axe.
- ❖ Définition d'une taille minimale pour les unités.
- ❖ Réflexion sur l'abandon de la notion de penthière et la pertinence de la couverture espace temps (H24), la mise en réseau de plusieurs unités en fonction des contingences locales, la complémentarité contrôles fixes / contrôles mobiles.
- ❖ Evolution des méthodes de travail : intégration de l'analyse des flux et du ciblage, complémentarité des unités.
- ❖ Création, à l'initiative des DR, de cellules spécialisées : ciblage, cynotechniques, motards, PPA, contrôle portuaire etc....

**Bref, des restructurations de grande ampleur.**

### **2 Le mode opératoire**

- Discussions régionales puis interrégionales pour la coordination.
- Création d'une cellule d'aide à la discussion ( 4 Receveurs Régionaux : messieurs Gatard, Sage, Rouyère, Lebas).
- Tenue de plusieurs groupes de travail nationaux.
- Echanges entre les circonscriptions et la DG.
- Tenue d'un CTPC au printemps 2003.
- Mise en œuvre du dispositif à échéance 2005/ 2006.

Pour le dispositif aéronaval, les unités de recherche, les PCT et les STA les réflexions se poursuivront de façon spécifique.

### **3 Les débats**

En préambule la CFDT est intervenue pour rappeler qu'elle était prête à une véritable évolution/modernisation de notre administration, qu'elle avait fait des propositions cohérentes dans le cadre

de douane 2005 et **qu'elle ne retrouvait pratiquement rien** de sa contribution au débat dans le canevas présenté par l'administration :

- rien au niveau structurel (organisation de l'administration) : départementalisation, divisions, subdivisions
- rien au niveau fonctionnel : « A » chef de poste
- rien au niveau carrières, revendications :
  - déroulement de carrières, reconnaissance des qualifications
  - IRTI, bonification
  - revalorisation de l'IEM
- rien sur les moyens dont l'administration espère pouvoir disposer : moyens matériels et immobiliers
- rien sur les propositions CFDT d'implantation d'unités de contrôle des moyens de transports commerciaux.

Nous avons également dit que la présentation d'une réforme à effectifs constants était un leurre, puisque nos effectifs sont soumis aux décisions de politiques budgétaires sur lesquelles notre administration n'a aucune prise. Nous émettons les plus expresses réserves !

Nous avons dénoncé le flou sur l'articulation des niveaux de concertation, national, interrégional, régional ; qui fera quoi ? Qui décidera de quoi ? De qui pourrions-nous être entendus ?

Nous-nous sommes également interrogés sur le sérieux et la cohérence d'une réforme qui ne porte que sur le dispositif terrestre en faisant abstraction de l'évolution future des structures de recherche et d'enquête et des moyens aéro-maritimes . Nous doutons fortement de la fiabilité d'une telle méthode de travail.

Les représentants CFDT ont constaté un écart de culture fondamental entre ce qu'ils entendent d'une réforme administrative nécessaire et un projet dont on peut douter complètement des ambitions et des moyens qui seront disponibles pour la réalisation.

La suite des débats a mis en évidence la tactique de l'administration qui dans ses interventions n'osait dévoiler le moindre élément nouveau permettant de préciser les grandes lignes de son projet. L'administration a d'ailleurs saisi au bond toutes les opportunités de rester dans le vague, répondant plus que volontiers aux interventions les plus générales et donc les moins gênantes.

La CFDT a donc du intervenir à plusieurs reprises pour obtenir tout de même quelques précisions. Nous avons fait valoir qu'après 1993 la douane avait accepté toutes sortes de missions qui se présentaient à elle sans pour autant avoir les moyens adéquats ni les effectifs suffisants. Ceci ayant abouti à abandonner ou à ne pas remplir correctement les missions traditionnelles des douanes. Pour la CFDT il est clair que les douaniers veulent faire de la douane et rien d'autre. Mais si cette optique est choisie, il faut que la DG soit en mesure de nous dire quelles sont les structures qui peuvent récupérer les missions dont nous ne voulons plus. De plus outre les PPA et le retrait des fruits et légumes, quelles autres missions sont visées ?(MADA, sûreté ...)

**La DG défendra en haut lieu la réduction de la mission PPA. Pour les MADA, on gardera ceux qui existent mais on n'en prendra pas d'autres. Enfin, on n'assurera pas la sécurisation des enceintes portuaires.**

La CFDT a rappelé que la RTT avait tout de même amputé de 10% le niveau des effectifs et que si la réforme intervenait à effectif constant il fallait que l'administration précise si cela s'entendait en emplois budgétés, réels, implantés ou autres.

Nous avons aussi demandé qu'elle sera la taille minimale des futures unités.

**Après plusieurs refus de réponse mais face à notre insistance M. Bonnet (sous-direction A) s'est décidé à lâcher le nombre théorique de 10. La référence sera les emplois implantés, dont nous recevrons, à notre demande, un état au 1<sup>er</sup> janvier 2003.**

Nous avons souhaité que l'administration ne fasse pas abstraction de la topologie du terrain (exemple zone de montagne).

**L'administration nous a précisé qu'elle agira avec pragmatisme pour ces cas particuliers sans tenir compte forcément du seuil minimal d'effectif.**

Nous avons revendiqué une réimplantation d'unités sur le littoral et demandé à connaître le calendrier pour inclure l'aéronavale dans le cadre de la réforme surveillance.

**L'administration n'a pu que s'engager à fournir un calendrier.**

La CFDT a souhaité connaître le montant de la revalorisation de l'IEM.

**M. Bonnet nous a annoncé que les discussions étaient toujours en cours pour l'indemnité exceptionnelle de mutation, pour le complément indemnitaire exceptionnel et pour les montants des enveloppes de secours et de bonification de prêts.**

Nous avons poursuivi avec notre proposition de reconnaissance de la qualification des agents de la surveillance par l'implantation de postes de catégorie A à la tête des unités. A défaut de réponse de l'administration, nous avons constaté que notre revendication semblait recueillir un écho favorable auprès d'autres que la CFDT.

Au final, la CFDT a souhaité que des droits syndicaux spécifiques soient accordés pour organiser la concertation au niveau interrégional et que l'administration centrale passe les consignes aux responsables locaux afin qu'ils ne ferment pas les débats.

**La DG nous a répondu que des droits syndicaux seront ouverts pour permettre un dialogue lui aussi ouvert !**

#### **4 La DG prend note. Les agents paient l'addition ?**

La CFDT a conclu la réunion en constatant que nous n'avions obtenu que peu de réponses claires aux questions précises que nous avons posées, l'administration ayant préféré tenir un discours ou répondre de manière généraliste ce qui à notre sens ne fait pas avancer grand chose. Nos inquiétudes sur la non prise en compte des avis des personnels et de leurs représentants ont été plus renforcées que levées.

Au final, les rencontres locales appuyées sur un indispensable rapport de force permettront peut-être d'éclairer davantage le projet. Le flou entretenu par la DG cache-t-il de sinistres intentions ou un désir de ne pas cadenciser le débat ? La réponse nous sera vite donnée !

#### **5 Questions diverses**

Nous sommes intervenus en fin de réunion sur les sujets suivants :

##### **Le Havre**

Nous avons invité la DG à avancer sur la procédure des contrôles sécurisés vers les Etats-Unis. Cette absence de procédure ayant abouti mercredi à un incident. Nous l'avons invité également à calmer une hiérarchie locale qui semble jouer les bouffes, alors qu'un conflit vient tout juste de finir.

##### **Le CET**

La CFDT a demandé que l'administration publie un texte d'application pour l'utilisation du compte épargne temps étant donné que des questions précises se posent désormais dans les services. M. Bonnet s'est engagé à faire paraître ce texte très rapidement.

##### **L'ISA**

Nous avons demandé l'extension de l'indemnité de sujétion aéroportuaire pour l'aéroport de FAA'A à Tahiti et sa généralisation à l'ensemble des aéroports.

Notre requête est entendue : l'administration des douanes proposera pour le budget 2004 l'extension de cette indemnité à l'ensemble des aéroports où sont implantés des services douanes.

##### **BERKANI**

Nous avons également demandé l'extension au niveau national des mesures prises dans la direction de Valenciennes pour la mise à niveau des jours de congé des agents Berkani.

En effet il existait un différentiel du fait du passage du statut de droit privé à celui de droit public.

L'administration traitera les demandes de manière équitable en prenant l'attache de la DPMA.

##### **SMDSM (secours en mer)**

Les personnels s'inquiètent de la dérogation qui finit très prochainement et demandent la mise en place du matériel nécessaire et que les marins pont puissent être opérateurs comme par le passé. On s'oriente vers une énième demande de dérogation plutôt que vers un équipement rapide des vedettes. Pour les opérateurs la question n'a pas amené de réponse immédiate de nos interlocuteurs. Nous vous tiendrons informés de l'avancement du sujet.